

**Décision n°2015- 046/CC sur la vérification du respect de la procédure de révision de la Constitution par la loi constitutionnelle n° 072-2015/CNT du 05 novembre 2015 portant révision de la Constitution**

**Le Conseil constitutionnel,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la loi organique n°011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui;
- Vu** la loi n° 001/97/ADP du 23 janvier 1997 fixant les conditions de mise en œuvre de la procédure de révision de la Constitution ;
- Vu** la décision n°2010-005/CC du 24 mars 2010 portant classification des délibérations du Conseil constitutionnel ;
- Vu** le règlement intérieur du 06 mai 2008 du Conseil constitutionnel ;
- Vu** la lettre n° 2015-064/CNT/PRES/SG/DGSL/DSC du 27 juillet 2015 de monsieur le Président du Conseil National de la Transition transmettant une proposition de loi portant révision de la Constitution à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le compte rendu analytique de la séance plénière du 05 novembre 2015 du Conseil National de la Transition ;
- Vu** la loi constitutionnelle n° 072-2015 /CNT du 05 novembre 2015 portant révision de la Constitution ;
- Vu** la lettre n° 2015-101/CNT/PRES/SG/DGSC/DSC du 06 novembre 2015 de Monsieur le Président du Conseil National de la Transition, aux fins de vérification de la régularité de la procédure de révision de la Constitution ;
- Ouï** le Rapporteur ;

